



Les placements atypiques pour préparer sa retraite : le vin et la vigne

 25/05/2021

« Quand le vin est tiré, il faut le boire... » ou investir dans ce placement ! Que vous soyez amateur ou passionné, vous êtes peut-être tenté de placer des fonds dans la vigne ou le vin. Il existe de nombreuses manières d'investir, cet article fait un tour d'horizon des différentes possibilités.

Investir dans le vin

Comment investir dans le vin ?

Acheter vos propres bouteilles de vin

Vous pouvez acheter vos propres bouteilles et les conserver avant de les revendre une fois qu'elles ont pris de la valeur. Vous pouvez constituer votre cave en vous rendant directement auprès des producteurs ou des détaillants, ou bien à l'occasion de ventes aux enchères. Ce genre de projet peut être financièrement intéressant, mais uniquement si vous l'envisagez sur **au moins 5 ans – idéalement au moins 15 ans**.

Attention, cette solution implique de prendre en compte le coût de stockage. Vous ne pouvez pas conserver et revendre des grands crus en les stockant dans votre frigo ! Il faut les stocker dans des conditions adaptées – idéalement dans une cave spécifique. Si vous ne pouvez – ou ne voulez – pas investir dans une cave personnelle, il existe des services de stockage, qui moyennant quelques frais s'occuperont de la bonne conservation du vin.

Faire appel à une société de gestion de cave

Cette solution, si elle a un coût, a l'avantage de la simplicité. Vous vous rendez sur le site de la société de gestion de cave,

sélectionnez les vins dont vous souhaitez disposer, et la société s'occupe de l'achat, de l'acquisition, du stockage, puis vous le fait livrer ou le revend.

En France, 2 sociétés ont l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : [Cavissima](#) et [U'Wine](#).

Acheter des titres en bourse

Cette solution est très similaire à la société de gestion de cave, à la différence que vous paierez des commissions à la place de frais de stockage.

Quelle fiscalité pour un placement dans le vin ?

La fiscalité de la **cession des biens meubles** s'applique. Vous êtes exonéré d'impôt pour toute cession inférieure à 5 000 €. Au-delà, les plus-values sont taxées à 36,2 % en 2021.

Vous bénéficiez d'un abattement de 5 % par année de conservation à partir de la 3^e année. Concrètement, cela signifie un abattement de 50 % si vous conservez les bouteilles 12 ans, et de 100% (vous êtes entièrement exonéré d'impôt) si vous les conservez au moins 22 ans.

Investir dans la vigne

Comment investir dans la vigne ?

Acquérir une parcelle d'un domaine viticole

Si disposer de votre propre cave à vins ne vous suffit pas, vous pouvez vous tourner vers l'investissement dans des parcelles viticoles. Là, vous pouvez suivre chaque étape de la création du vin jusqu'à la mise en bouteilles.

Dans la pratique, le plus souvent, le propriétaire conclut un bail rural : il signe un contrat avec un exploitant agricole qui s'occupe des vignes. En retour, il vous reverse un loyer et/ou une partie de la récolte.

Cette solution est moins risquée que l'investissement dans les bouteilles de vin, mais nécessite un temps plus long et est bien plus coûteuse. Les prix varient très fortement selon la parcelle concernée, mais commencent à partir de 11 000 € l'hectare.

Rejoindre un Groupement foncier viticole (GFV)

Si vous souhaitez investir dans la vigne, mais que vous ne disposez pas des sommes (importantes) nécessaires, une solution intermédiaire existe à travers l'entrée dans un Groupement foncier viticole (GFV).

Un GFV rassemble des investisseurs qui achètent ensemble des terres. Ces terres sont ensuite confiées à un exploitant qui reverse un loyer, en argent et/ou en bouteilles. Vous pouvez également acheter des bouteilles supplémentaires de votre GFV, avec 30 à 60 % de réduction par rapport au prix public.

L'entrée dans un GFV est bien moins coûteuse, mais les prix commencent à 5 000 € (ils sont là aussi très variables selon

les parcelles concernées, et oscillent entre 10 000 € et 100 000 €).

Quelle fiscalité pour un placement dans la vigne ?

Les plus-values sont, là aussi, taxées au taux de 36,2 %. Mais en retour, et si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), investir dans la vigne peut vous permettre d'en déduire une partie.

Si vous investissez directement dans la vigne, vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune, mais à condition de louer les vignes dans un bail rural pendant au moins 18 ans.

Si vous investissez au sein d'un GFV, vous pouvez exonérer 75 % de vos parts de votre IFI jusqu'à 101 987 €, et 50 % de vos parts au-delà de 101 987 €.

Investir dans le vin et la vigne pour préparer sa retraite ?

Le vin est-il dédié à un public spécialisé ?

Pas nécessairement, mais cela dépend de votre objectif.

Comme dans l'art et les voitures de collection, il faut envisager le vin et la vigne comme un « investissement plaisir ». Ces investissements ont l'avantage de pouvoir être consommés - si vous ne trouvez pas d'acheteur à bon prix – avec modération bien sûr.

Si vous investissez dans le vin avec l'idée d'investir une faible part de votre épargne pour vous constituer une cave personnelle et d'en revendre certaines bouteilles plus tard, il n'est aucunement besoin d'être spécialisé.

Si vous comptez y investir une épargne conséquente avec l'espoir de faire une plus-value à la revente, nous vous recommandons de ne tenter l'aventure que si vous êtes suffisamment connaisseur du monde du vin pour faire les bons choix.

Cet investissement est-il rentable pour préparer ma retraite ?

N'investissez pas dans le vin avec l'idée que cela vous permettra de préparer votre retraite !

Si certaines bouteilles et certains domaines défraient parfois la chronique pour leur prix de revente, n'y placez pas toutes vos économies. Les investissements sur le vin ne se bonifient pas tous avec le temps, et même si vous êtes connaisseur, le marché du vin est risqué et incertain. N'investissez que des sommes que vous êtes disposé à accepter de perdre. Nous vous recommandons de ne pas y investir plus de 5 % de votre épargne.

Si votre objectif principal est d'épargner en vue de votre retraite consulter notre dossier sur les [différentes façons d'épargner pour sa retraite](#).